

Abus financiers

Les abus financiers commis à l'en- contre des personnes de 55 ans et plus

Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE)
Haute école de gestion Arc // HES-SO
en collaboration avec Pro Senectute Suisse

Olivier Beudet-Labrecque, Luca Brunoni, Isabelle Augsburgers-Bucheli

Rapport de l'étude
Abus financiers
Les abus financiers commis à l'encontre des personnes de 55 ans et plus

Rédigé par
Olivier Beaudet-Labrecque

Etude réalisée par
Olivier Beaudet-Labrecque et Luca Brunoni

Sous la direction de
Isabelle Augsburg-Bucheli

Pour
L'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE)
Haute école de gestion Arc // HES-SO

Editrice
Pro Senectute Suisse
Lavaterstrasse 60
8027 Zurich
Téléphone 044 283 89 89
info@prosenectute.ch
prosenectute.ch

Publication
octobre 2018

©Pro Senectute Suisse

Avec l'aimable soutien de :

MIGROS

RAIFFEISEN

swisscom

Table des matières

1. Introduction	4
2. Contexte	5
Définition	5
Revue de la littérature	6
Objectifs de recherche	7
3 Déroutement de l'étude	8
Phase qualitative	8
Description des formes d'abus financiers	
- Les pratiques commerciales douteuses	8
- La cybercriminalité	9
- Les arnaques	9
- Les vols	10
- La maltraitance financière	10
Phase quantitative	11
- Conception du questionnaire	11
- Enquête	12
4 Résultats de l'enquête	13
Résultats généraux	13
Résultats par catégorie	
- Les pratiques commerciales douteuses	14
- La cybercriminalité	15
- Les arnaques	16
- Les vols	16
- La maltraitance financière	17
Autres observations	18
- Sensibilisation	18
- Montants des pertes financières	19
- Les abus les plus fréquents	19
5 Conclusions	20
6 Bibliographie	21

1. Introduction

La présente étude a été menée par l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la Haute école de gestion Arc à Neuchâtel, en partenariat avec Pro Senectute Suisse et avec le soutien de la Fondation Leenaards¹. Elle s'intéresse à la problématique des abus financiers envers les personnes de 55 ans et plus résidant en Suisse, avec pour objectif principal de mesurer l'ampleur actuelle de ce phénomène dans la société.

L'Institut de lutte contre la criminalité économique² a été créé à la fin de l'an 2000 par la Haute école de gestion Arc, l'Université de Neuchâtel, l'Institut Suisse de Police et l'Etat de Neuchâtel. Son objectif premier était de réaliser le mandat confié par la CCDJP (Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police), consistant à mettre sur pied une formation postgrade en lutte contre la criminalité économique, toujours dispensée à ce jour. Depuis sa création, l'ILCE n'a cessé d'étendre et de diversifier ses activités. Répondant aux différentes missions attribuées aux hautes écoles, l'ILCE offre aujourd'hui une riche palette de formations continues, exécute des mandats et dirige ou participe à différents projets de recherche en lien avec la criminalité économique, la cybercriminalité ou l'investigation numérique.

Pro Senectute est la plus grande et la plus importante organisation spécialisée dans les questions liées à la vieillesse et proposant des prestations aux personnes âgées et à leurs proches en Suisse. Elle conseille gratuitement les seniors dans plus de 130 bureaux de consultation. Forte de quelque 1600 collaboratrices et collaborateurs, et de 18 000 bénévoles, elle propose de nombreuses prestations et offres spécifiques à la population âgée dans tous les domaines liés à la vieillesse. Environ 700 000 personnes retraitées et leurs proches en profitent déjà.

A titre de remarque introductive, il convient de mentionner que l'étude a initialement été conceptualisée en visant les seniors, soit la population suisse des 65 ans et plus. En cours de réalisation, et suite à une décision stratégique, il a été demandé à l'équipe de recherche d'étendre la population cible aux 55 ans et plus. Ce changement a été pris en compte à partir de l'enquête quantitative, ce qui explique pourquoi les chapitres 2 et 3 du présent rapport s'intéressent aux seniors.

¹ www.leenaards.ch

² www.ilce.ch

2. Contexte de l'étude

La communauté scientifique internationale s'intéresse aux abus financiers commis à l'encontre des personnes âgées depuis plus de 30 ans. Initialement dans les pays anglo-saxons, puis progressivement dans le reste du monde, bon nombre de chercheurs se sont penchés sur la thématique et en ont mesuré la prévalence dans leur population respective. Les résultats de ces études ont souvent révélé une ampleur jusqu'alors sous-estimée du phénomène, conscientisant la population et mobilisant les pouvoirs politiques au passage. De ce fait, de nombreux pays disposent aujourd'hui de mesures et de dispositions particulières visant à contrer la problématique.

La liste d'Etats dans lesquels la prévalence des abus financiers envers les seniors a été mesurée est longue et variée : Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada, Mexique, Pérou, Colombie, Irlande, Pays-Bas, Suède, Allemagne, Lituanie, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Croatie, Turquie, Israël, Iran, Egypte, Inde, Chine, Corée du Sud, Thaïlande, etc. Force est cependant de constater que la Suisse n'y figure pas. Pourtant, plusieurs indices portent à croire que la problématique est bel et bien présente sur le territoire national.

En effet, selon l'association romande Alter Ego qui milite pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées, l'abus financier est le type de maltraitance le plus souvent signalé, à raison d'un tiers des signalements qui leur sont transmis³. Lacher et al. (2016) ont observé des proportions similaires (35%) du côté alémanique, en s'intéressant aux signalements adressés à l'Autorité indépendante de plainte en matière de vieillesse (UBA) de Zurich. Quant aux statistiques des tribunaux suisses, elles mettent en exergue la problématique sous un autre angle, en présentant des taux de victimisation significativement plus élevés chez les personnes âgées dans le cadre d'infractions contre le patrimoine telles que le vol par astuce, l'usure ou l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (OFS, 2016).

Définition

Si la présente problématique a fait l'objet d'un impressionnant nombre de travaux dans les quatre coins du monde, il n'existe toujours pas d'appellation ni de définition consensuelles dans la communauté scientifique. On parle parfois d'abus, d'exploitation, ou encore de maltraitance économique, financier(ère) et/ou matériel(le). Les définitions varient d'une étude à l'autre, notamment sur des paramètres spécifiques tels que les caractéristiques de la victime (ex. âge, vulnérabilité), le statut de l'abuseur (ex. proche, aidant, inconnu), la nature de la relation entre l'abuseur et la victime (ex. rapport de confiance, famille, conjoint), la qualification légale de l'acte, etc. (De Donder et al., 2011; Jackson, 2015).

L'une des définitions les plus souvent citées est celle présentée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2002) dans son Rapport sur la violence. Elle prête cependant à confusion en raison de sa configuration (OMS, 2002 : 141). En effet, l'exploitation financière ou matérielle des aînés y est définie comme suit : « exploiter ou utiliser de manière illégale ou impropre les fonds ou les ressources d'une personne âgée ». Toutefois, cette forme d'exploitation y est considérée comme une sous-catégorie de maltraitance des personnes âgées, définie à la même page comme étant « un acte isolé ou répété, ou l'absence d'intervention appropriée, qui se produit dans toute relation de confiance et cause un préjudice ou une détresse chez la personne âgée ».

Cette définition à deux niveaux pose un véritable problème dans la littérature scientifique. Certains auteurs n'emploient que la définition d'exploitation financière ou matérielle sans se soucier de la relation entre l'exploiteur et l'exploité, tandis que d'autres l'interprètent au regard de la définition de la maltraitance et ne s'intéressent qu'aux abus commis dans le cadre d'une relation de confiance.

³ <https://alter-ego.ch/>

Afin d'éviter toute confusion et d'être le plus exhaustif possible, l'équipe de recherche a pris la décision d'utiliser une définition originale suffisamment large pour englober les différentes déclinaisons scientifiques du phénomène. Quant à l'appellation, l'équipe de recherche a opté pour la préférence nationale en reprenant les termes « abus financiers » des travaux d'Escard et al. (2013) des Hôpitaux Universitaires Genevois. Ainsi, par abus financiers, il est entendu « toute forme d'atteinte au patrimoine d'une personne âgée ».

Revue de la littérature

Telle qu'exposée précédemment, la thématique des abus financiers envers les seniors a fait l'objet d'un important nombre de travaux, et ce, sous différents angles. Les principaux apports de la communauté scientifique ont été faits dans le cadre d'études de prévalence de la maltraitance des personnes âgées, dès le début des années 1990 (Podnieks et al., 1992; Ogg et Bennett, 1992; Comijs et al., 1998) jusqu'à récemment (Jordanova et al., 2014; Gil et al., 2015). En intégrant une section sur les abus financiers dans leur enquête, les nombreux travaux qui ont été réalisés dans les 30 dernières années ont mesuré des taux de prévalence annuels compris entre 1,3% et 20,59% selon Sooryanarayana et al. (2013), entre moins de 1% et plus de 16% selon Jackson (2016) et entre 5% et 9,2% selon Yon et al. (2017). Ces grandes disparités s'expliquent certes par les différentes définitions utilisées et leur interprétation, mais également par les instruments d'enquête employés et les considérations méthodologiques appliquées. A titre d'exemple, Lowenstein et al. (Israël, 2009) ont utilisé un questionnaire

comportant neuf questions spécifiquement dédiées aux abus financiers⁴ et ont observé un taux annuel de 6,6%, tandis que Keskinoglu et al. (Turquie, 2007) n'ont posé que deux questions⁵ pour un taux annuel observé de 1,2%. Plus récemment, Burnes et al. (2017) se sont intéressés aux fraudes et arnaques commises envers les personnes âgées. En scrutant et analysant les études de prévalence américaines, ils ont observé des taux annuels compris entre 3,2% et 7,6%.

Au niveau européen, il n'existe pas de travaux d'envergure portant sur la fraude et l'arnaque envers les personnes âgées. Cependant, les études de prévalence de la maltraitance financière sont nombreuses. Il convient notamment de citer Comijs et al. (1998) aux Pays-Bas, O'Keefe et al. (2007) et Biggs et al. (2009) au Royaume-Uni, ainsi que le Project on Abuse of Elderly in Europe (ABUEL) de Soares et al. (2010), dont l'objectif était de mesurer les taux de prévalence dans sept pays européens, soit l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, le Portugal, l'Espagne et la Suède. Dans une perspective géographique plus rapprochée, il paraît important de souligner les travaux de Görden et al. (2009) en Allemagne, de Melchiorre et al. (2014) en Italie et de la Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA, 2008) en France.

Au niveau national, aucune étude de prévalence n'a été menée, ce qui est décrié par les chercheurs locaux (Escard, 2013). Seule une enquête de l'Office fédérale de la statistique (OFS) réalisée en 2000 démontre que « 3,9% des Suisses de 65 ans et plus auraient été victimes de violences (physiques, psychologiques et financières) dans l'année précédente » (Roulet Schwab, 2011). Il convient également de mentionner le travail de Nakamura et al. (2015) qui ont demandé à 30 infir-

⁴ " Financial exploitation was measured by a series of nine questions and their intensity, such as: " you give money to family members on a regular basis because they pressure you" and "some family member had you sign a document about financial issues against your will." (Lowenstein et al., 2009 : 261)

⁵ "Elderly individuals were asked whether anyone was involved in the management of his/her funds (acting contrary to the individual's own wishes) or whether there was anyone who was trying to benefit from these funds. If one of these two questions was answered positively, this was recorded as a case of financial abuse." (Keskinoglu et al., 2007 : 721)

miers à domicile vaudois d'analyser la dernière situation rencontrée dans leur pratique sur la base d'un instrument de dépistage de la maltraitance. Trois infirmiers sur 30 (10%) ont alors identifié des signes possibles ou évidents d'abus financiers. De leur côté, Roulet Schwab et Rivoir (2011) ont sondé les responsables d'institutions d'aide et de soins romandes pour savoir s'ils avaient été témoins de maltraitance. Seuls 2,5% d'entre eux ont affirmé avoir été témoins d'une situation de maltraitance financière ou matérielle.

Quant aux statistiques des tribunaux suisses, elles ne renseignent que sur les cas où une condamnation pénale a été prononcée. S'agissant des sondages de victimisation, leurs résultats ont une utilité limitée pour la présente étude, puisqu'ils ne concernent que les infractions pénalement répréhensibles. Par ailleurs, les plus récents travaux nationaux (Killias et al., 2011; Biberstein et al., 2016) ne tiennent pas spécifiquement compte des personnes âgées, mais utilisent une catégorie « Plus de 39 ans » dans leurs analyses.

Objectifs de l'étude

L'objectif principal de la présente recherche était de mesurer la problématique des abus financiers envers les seniors afin d'en tirer des connaissances qui pourront notamment être utilisées dans l'élaboration de mesures préventives ciblées.

L'étude a permis de répondre aux questions de recherche suivantes :

- Quelle est la prévalence des abus financiers envers les seniors dans la population suisse ?
- Quelles sont les formes les plus fréquentes d'abus financiers ?
- Quelles sont les conséquences directes associées à la victimisation ?
- Les seniors sont-ils exposés à la cybercriminalité ?
- Dans quelle proportion les abus financiers sont-ils dénoncés ?
- Les seniors sont-ils suffisamment renseignés sur la problématique ?
- Quels sont les meilleurs moyens de prévention ?⁶

⁶ A ce propos, des mesures de prévention concrètes seront prochainement élaborées par Pro Senectute et l'ILCE pour faire suite au présent projet.

3. Déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée en deux phases. La première était qualitative et a permis de recueillir des informations sur l'état de la situation au niveau national. Ces dernières ont ensuite été utilisées dans la seconde phase pour développer un questionnaire adapté à la Suisse qui a finalement été distribué à 1257 répondants âgés de 55 ans et plus, tel qu'exposé en introduction.

Phase qualitative

La première phase visait à obtenir des informations permettant de développer un questionnaire adapté aux réalités suisses. Pour ce faire, l'équipe de recherche a utilisé une approche qui s'inspire du travail de Conrad et al. (2011). Ces derniers ont invité 16 professionnels du milieu à s'exprimer sur les abus financiers envers les seniors, ce qui leur a permis de conceptualiser la thématique à partir de témoignages d'experts. Dans le cadre de la présente étude, l'équipe de recherche a mené un exercice similaire, mais l'a adapté en suivant la recommandation de Jackson (2016), c'est-à-dire en demandant aux interviewés de s'exprimer uniquement sur les différents types d'abus financiers rencontrés. Ainsi, l'équipe de recherche a rencontré une trentaine de professionnels issus de différents milieux pertinents, notamment des domaines social, médical, bancaire, juridique, académique et de la sécurité publique. Pour tenir compte d'éventuelles particularités linguistiques et culturelles, les entretiens ont été répartis dans les trois principales régions linguistiques du pays. Cela a permis à l'équipe de recherche d'obtenir une cartographie de la problématique et de relever 31 formes d'abus financiers récurrents qui ont ensuite été classés en 5 catégories distinctes :

1. Les pratiques commerciales douteuses

Ce sont des abus commis dans le cadre de la vie économique, généralement par des entreprises qui ciblent les seniors dans le but d'exploiter leurs vulnérabilités, notamment la perte de l'audition, les troubles de la mémoire, la confusion et la solitude. Les pratiques commerciales douteuses sont souvent à la limite de la légalité. Il est donc difficile d'en annuler les conséquences ou encore d'en empêcher la survenance. Y sont classés :

a. La vente de marchandises à des prix exagérés

Il s'agit d'entreprises ou de particuliers qui contactent les seniors pour leur vendre différents biens de consommation à des prix qui vont largement au-delà des pratiques du marché (ex. du vin, des produits de santé, etc.)

b. La vente de services non souhaités

Il s'agit d'entreprises ou de particuliers qui contactent les seniors pour leur vendre des services qu'ils ne désirent pas (ex. des abonnements, des services ménagers, etc.)

c. La vente de prestations non nécessaires

Il s'agit souvent d'entreprises qui contactent les seniors pour leur vendre des prestations qui ne leur sont pas utiles (ex. des systèmes d'alarme, des appareils auditifs, etc.)

d. La réception de marchandises non commandées

Il s'agit souvent d'entreprises qui envoient des marchandises non commandées aux seniors en leur demandant, immédiatement ou après quelque temps, de payer les marchandises en question (ex. des livres, des magazines, etc.)

2. La cybercriminalité

Ce sont des abus financiers commis par le biais des technologies informatiques. Ces actes sont prohibés par la loi, mais en raison de leur caractère cyber, il est souvent difficile, voire impossible, de retrouver les auteurs ainsi que les fonds perdus.

a. L'arnaque aux sentiments (ou Romance Scam)

En se faisant passer pour quelqu'un d'autre, une personne malintentionnée développe des liens affectifs avec un senior via Internet dans le but de lui demander de l'argent. Il existe une variante nommée sextorsion où la personne malintentionnée amène le dupé à se dénuder devant sa caméra, puis en profite pour saisir un cliché qui est ensuite utilisé comme objet de chantage envers le senior.

b. Les fausses annonces

Ce sont de fausses annonces qui proposent différents types de biens ou de services sur des sites Internet de petites annonces (Anibis, Ricardo, etc.)

c. L'hameçonnage (ou Phishing)

C'est une technique utilisée pour obtenir des renseignements confidentiels (mots de passe, informations bancaires, etc.) où le fraudeur prétend être un tiers de confiance, telle qu'une institution bancaire ou un prestataire de services reconnu.

d. La fraude au paiement en ligne

Ce sont des fraudes liées à l'utilisation du paiement en ligne, généralement avec une carte de crédit. Elles peuvent survenir au moment même du paiement, ou encore a posteriori.

e. Le rançongiciel (ou Ransomware)

Il s'agit de logiciels malveillants utilisés par des cybercriminels pour prendre en otage les données (documents, photos, etc.) d'un ordinateur et demander une rançon à son propriétaire.

3. Les arnaques

Ce sont des manœuvres astucieuses où une ou plusieurs personnes malintentionnées tentent de tromper un senior pour lui soutirer de l'argent. Ces abus sont souvent condamnés par la loi.

a. Le faux neveu

Une personne malintentionnée contacte un senior en prétendant être un membre de la famille ou un proche (ex. un neveu, un petit-enfant, un ancien collègue) et lui demande de l'argent sous différents prétextes, souvent urgents.

b. Le faux policier

Une personne malintentionnée contacte un senior en prétendant être un policier qui l'appelle pour le prévenir qu'une forte vague de vols a lieu dans son quartier. Il lui propose ensuite de conserver ses valeurs précieuses en sécurité.

c. La dette fictive

Une personne malintentionnée contacte un senior en affirmant faussement que ce dernier (ou son défunt conjoint) lui doit de l'argent.

d. Le service prétendument gratuit

Une personne malintentionnée offre gentiment son aide à un senior, puis lui demande de l'argent une fois le service rendu (ex. porter les courses, aider à acheter un billet de train, etc.)

e. L'échange de devises

Une personne malintentionnée demande à un senior de lui échanger des devises étrangères. Les billets étrangers alors échangés peuvent être faux, ou la personne malintentionnée peut en profiter pour subtilement voler de l'argent dans le portefeuille du senior.

f. L'inconnu en détresse

Une personne malintentionnée demande à un senior de l'argent en lui expliquant qu'il est prétendument dans une situation de détresse (ex. perte de son portefeuille, perte de ses clés, etc.)

g. Le faux commandement de payer

Une personne malintentionnée envoie un bulletin de versement factice ou un faux commandement de payer à un senior. Ce dernier paie la somme demandée pour éviter une mise aux poursuites.

h. Le gain en échange d'une avance

Une personne malintentionnée contacte un senior en lui disant qu'il obtiendra prochainement un gain financier (ex. héritage, loterie, etc.), mais qu'il doit payer une avance pour couvrir les frais liés à la démarche (ex. frais de notaire, de transfert bancaire, etc.)

i. La prestation facturée non reçue

Une personne ou une entreprise facture une prestation à un senior qui n'a pas reçu ladite prestation (ex. soins de santé, de bien-être, etc.)

j. L'investissement frauduleux

Une personne malintentionnée approche un senior pour lui proposer de gérer son patrimoine et de faire des investissements à haut rendement. Ces investissements s'avèrent toxiques et/ou la personne malintentionnée en profite pour percevoir d'importantes commissions.

k. Les services de voyance

Une personne malintentionnée profite de la crédulité d'un senior pour lui soutirer de l'argent en lui faisant croire à divers phénomènes surnaturels (ex. mauvais sort, superstitions, etc.)

4 Les vols

Cette catégorie regroupe les formes de vols qui ciblent particulièrement les personnes âgées.

a. Le vol dans un lieu public

Ce sont des vols d'objets personnels ou d'argent commis dans des lieux publics. Les voleurs font souvent usage de ruse, d'adresse et parfois de force.

b. Le vol au bancomat

Ce sont des vols visant les seniors qui sont au bancomat ou qui viennent tout juste d'y retirer de l'argent. Il peut s'agir, par exemple, du vol d'un sac à main alors que la victime est en train d'utiliser le bancomat, ou encore d'un voleur qui s'attaque à un senior venant de retirer de l'argent.

c. Le vol commis par un visiteur non désiré

Une personne malintentionnée se présente au domicile d'un senior en lui demandant s'il peut entrer sous différents prétextes (soif, envie, etc.). Une fois à l'intérieur, il en profite pour dérober des objets de valeur à portée de main.

5. La maltraitance financière

Il s'agit d'abus financiers commis dans le cadre d'une relation de confiance, notamment avec un membre de la famille, un proche ou encore un professionnel. Ces abus visent à soutirer des biens ou de l'argent aux seniors ou à les empêcher de disposer librement de leur patrimoine.

a. La mauvaise utilisation d'une procuration

Une personne de confiance se voit octroyer une procuration de la part d'un senior dans un but précis (ex. : la gestion des finances) et abuse de cette confiance pour en tirer un avantage personnel indu.

b. Le professionnel qui abuse de sa position

Un professionnel en relation de confiance avec un senior utilise sa position pour lui soutirer des biens ou de l'argent.

c. Le contrôle abusif des dépenses

Il y a contrôle abusif des dépenses lorsqu'un senior ne peut disposer librement de son patrimoine en raison de pressions exercées par un membre de sa famille ou un proche (ex : enfant qui limite les dépenses de son père dans le but de préserver son héritage).

d. Le retardement de l'entrée en EMS

Lorsqu'un senior souhaite entrer en EMS ou qu'il serait favorable qu'il y entre en raison de sa condition et que sa famille ou ses proches retardent cette entrée pour éviter des dépenses et préserver l'héritage.

e. L'imitation de la signature

Lorsqu'un membre de la famille ou un proche imite la signature d'un senior dans le but de lui soutirer de l'argent ou des biens, ou de conclure un acte qui porte atteinte à son patrimoine.

f. La pression pour obtenir des biens ou de l'argent

Un membre de la famille ou un proche exerce une pression psychologique pour obtenir des biens ou de l'argent. Il peut notamment s'agir de menaces explicites ou encore de chantage affectif.

g. Le proche qui vit à charge

Un membre de la famille ou un proche vit à la charge d'un senior sans que ce dernier soit pleinement consentant.

h. L'utilisation de l'argent sans consentement

Un membre de la famille ou un proche utilise l'argent d'un senior sans avoir obtenu son consentement éclairé.

Phase quantitative

Conception du questionnaire

A partir des résultats compilés de l'enquête qualitative, l'équipe de recherche a élaboré un instrument de mesure spécifiquement adapté au contexte suisse. Il s'agissait d'un questionnaire constitué principalement de questions dichotomiques (oui/non) décrivant des situations d'abus financiers recensées dans l'enquête qualitative. Cette façon de procéder visait à stimuler la mémoire des répondants et permettre d'obtenir des résultats sensiblement plus justes (Killias et al., 2012; Burnes et al., 2017). La période de référence utilisée était de cinq ans (ex.: Avez-vous été ciblé par une tentative de vol au bancomat au cours des cinq dernières années ?). En cas de réponse positive, le répondant était questionné sur le contexte de l'abus financier et sur les éventuelles conséquences de cet abus.

Le questionnaire incluait également des questions sur la dénonciation des situations, sur les craintes des répondants, sur leurs connaissances en matière de cybersécurité, sur les moyens de prévention et les éventuels besoins spécifiques en matière de formation. Des questions d'ordre plus général ont aussi été posées afin d'élargir les perspectives d'analyse (ex. caractéristiques sociodémographiques). Au total, le questionnaire comptait 50 questions, pour la plupart filtrées selon les réponses données, et dont 31 à propos des abus financiers. La version sous format papier était répartie sur 29 pages. Avant d'être envoyé aux répondants, le questionnaire a été testé et révisé par des personnes âgées afin de s'assurer de leur pleine compréhension. L'institut de recherches économiques et sociales M.I.S. Trend⁷, firme spécialisée dans la conduite d'enquêtes, a été mandatée pour réaliser la collecte des données qui s'est déroulée durant les mois de février et de mars 2018.

⁷ <https://www.mistrend.ch/>

Enquête

Comme précisé en introduction, le public cible initial des seniors de 65 ans a finalement été élargi aux 55 ans et plus, l'intérêt étant de mesurer si la tranche d'âge des personnes qui s'approchent de la retraite est une cible de choix en matière d'abus financiers. Le sondage a donc porté sur la population des personnes de 55 ans et plus résidant en Suisse, de langue française, allemande et italienne. Le questionnaire a ainsi été traduit dans ces langues. L'échantillon souhaité était de 1250 personnes, réparties entre la Suisse alémanique (70%), la Suisse romande (20%) et la Suisse italienne (10%), et dont la moitié devait être contactée par téléphone, et l'autre moitié par courrier. Pour ce faire, 4850 adresses ont été injectées, dont 4235 étaient valides pour l'exercice (1206 par téléphone et 3029 par courrier). Les personnes contactées par téléphone ont reçu un courrier d'information préliminaire les avertissant qu'elles allaient prochainement recevoir le téléphone d'un enquêteur et leur expliquant le motif de l'enquête. La moitié des personnes contactées par téléphone ont accepté de répondre au questionnaire (606/1206), et 21% (651/3029) des personnes contactées par courrier ont renvoyé le questionnaire dûment rempli. Aucun courrier de rappel n'a été nécessaire pour obtenir un

nombre suffisant de questionnaires papier remplis. Au final, 1257 personnes ont participé à l'enquête. Ces répondants sont répartis selon le tableau 1.

Afin d'obtenir un échantillon représentatif de la population de 55 ans et plus en Suisse, les résultats obtenus ont été pondérés. Une variable de pondération a donc été calculée à partir des critères suivants : la région linguistique (Suisse alémanique, Suisse romande et Suisse italienne), le sexe et l'âge (par catégorie ; 55-64 ans, 65 à 74 ans, 75 à 84 ans et 85 ans et plus).

Tableau 1. Répartition des répondants de l'enquête selon la région linguistique et le sexe.

	Hommes	Femmes	Total
Suisse alémanique	387	485	872
Suisse romande	112	127	239
Suisse italienne	65	81	146
Total	564	693	1257

4. Résultats de l'enquête

Résultats généraux

Selon les résultats de l'enquête, 25,5% de la population de 55 ans et plus en Suisse aurait été victime d'une forme d'abus financier dans les cinq dernières années. Pour la plupart d'entre eux (87%), soit 22,2% de la population des 55 ans et plus, la principale conséquence négative aurait été une perte financière. D'autres conséquences négatives telles que la peur, l'agacement, les pertes matérielles ou encore la perte de temps ont également pu être subies par les victimes.

Comme le démontre le tableau 2, la proportion de victimes serait sensiblement plus élevée chez les hommes (28,2%) que chez les femmes (23,3%). Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que les hommes sont plus nombreux à s'occuper eux-mêmes de leurs finances (78,9% des hommes contre 66,9% des femmes). Chez les hommes, l'âge jouerait un rôle non négligeable dans la victimisation. Une fois passé le cap des 75 ans, ils seraient plus à risque d'être victimes d'un abus financier. Chez les femmes, ce sont les

plus jeunes, entre 55 et 64 ans, qui présenteraient le plus haut risque, suivies des 85 ans et plus.

Il est également important de noter que les hommes interrogés ont rapporté plus fréquemment des pertes financières que les femmes (27,1% des hommes contre 18,0% des femmes). Cependant, les femmes étaient davantage disposées à déclarer des conséquences négatives non financières telles que du dérangement ou encore un sentiment d'insécurité.

Les résultats démontrent également que la proportion de victimes en Suisse romande (36,5%) serait plus élevée qu'en Suisse alémanique (22,8%) et qu'en Suisse italienne (11,7%). Une multitude de facteurs peuvent expliquer ces différences, mais l'enquête a permis d'en soulever deux. D'une part, les résidents de la Suisse italienne seraient généralement moins ciblés par les tentatives d'abus financiers (66,7% d'entre eux) que ceux de Suisse alémanique (71,6%)

Tableau 2. Victimes d'abus financiers chez les 55 ans et plus en Suisse au cours des 5 dernières années, selon l'âge et le sexe.

	Hommes	Femmes	Total
55-64 ans	26,4%	27,2%	27,0%
65-74 ans	26,3%	19,9%	22,9%
75-84 ans	33,0%	19,6%	25,3%
85 ans et plus	35,3%	25,7%	29,1%
Total (55 et plus)	28,2%	23,3%	25,5%

et de Suisse romande (82,6%). Cette situation pourrait notamment être due aux nombres de locuteurs dans le monde pour chacune des langues concernées, qui se présente dans un ordre identique. Partant du principe que certains des abus mesurés sont parfois perpétrés depuis l'étranger, ou encore par des étrangers en déplacement en Suisse, cela permettrait d'expliquer en partie les distinctions entre régions linguistiques.

D'autre part, les résidents de la Suisse alémanique seraient mieux informés au sujet des abus financiers que leurs voisins. Ils seraient 59,8% à s'être déjà informés sur les abus financiers, contre 47,1% en Suisse romande et 45,9% en Suisse italienne. La presse, la télévision et la radio seraient à ce propos les canaux d'informations les plus privilégiés. Ce fait permettrait d'expliquer, dans une certaine mesure, la différence entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, mais pas celle avec la Suisse italienne.

Les pratiques commerciales douteuses

En raison de leur statut légal, les pratiques commerciales douteuses semblent relativement courantes en Suisse, et plus de la moitié (58,7%) des personnes de 55 ans et plus y auraient fait face dans les cinq dernières années. Dans la plupart des cas (88,6%), la situation se serait soldée sans incident. Pour les autres, qui représenteraient 6,8% de la population étudiée, il en aurait résulté une perte financière (2,9% de la population) et/ou une autre conséquence négative (4,2% de la population). La perte financière moyenne pour cette forme d'abus serait de CHF 4342.-, tandis que la perte médiane serait quant à elle de CHF 370.-. Les autres conséquences négatives relevées par l'enquête étaient principalement l'agacement, la pression et la perte de temps.

Ce sont les résidents de la Suisse romande qui seraient le plus souvent ciblés par les pratiques commerciales douteuses (69,8% d'entre eux), suivis de ceux de la Suisse italienne (58,3%) et de ceux de la Suisse alémanique (55,5%). C'est également la Suisse romande qui serait la plus souvent victime de ce type d'abus, à hauteur de 12,5% de la population

étudiée, suivis toutefois par la Suisse alémanique (5,1%) et finalement par la Suisse italienne (3,3%).

Les marchandises les plus souvent offertes dans le cadre des pratiques commerciales douteuses seraient le vin, les cosmétiques, les produits de santé, les produits alimentaires, les appareils auditifs, le matériel informatique ainsi que les livres. En ce qui concerne les services offerts dans ce même cadre, il s'agirait principalement d'offres d'assurances, d'abonnements de télécommunication, d'abonnements à des journaux ou à des magazines, de services de sécurité à domicile et de travaux ménagers.

Dans la très grande majorité des cas (hormis pour la réception de marchandises non commandées), les personnes seraient contactées par téléphone, ce qui permet notamment aux démarcheurs d'enregistrer la conversation et d'amener la personne malentendante ou confuse à accepter les termes d'un contrat auquel elle ne souhaitait pas adhérer. Il est à ce propos important de sensibiliser les gens au fait que les contrats conclus par téléphone sont pour la plupart valables. Cependant, ils sont généralement révocables dans les 14 jours suivant la réception d'une notification écrite de leur droit de révoquer le contrat. Il semblerait toutefois que bon nombre de personnes l'ignorent et se sentent tenues de respecter le contrat.

Les formes de pratiques commerciales douteuses les plus fréquentes seraient, dans l'ordre, la vente de services inutilisés, la vente de marchandises à prix exagérés et l'envoi de marchandises non commandées. Ce sont également ces abus qui, dans le même ordre, feraient le plus de victimes dans cette catégorie.

La cybercriminalité

Plus du quart (27,8%) des personnes de 55 ans et plus aurait été exposé à une tentative de cybercrime dans les cinq dernières années. Pour la majorité de ces personnes, la situation n'aurait eu aucune conséquence, mais pour 4,2% de la population étudiée, une perte financière (3,1%) et/ou une autre conséquence négative (1,2%) s'en serait suivie. La perte financière moyenne aurait été de CHF 6437.-, et la perte médiane de CHF 400.-. Les autres conséquences négatives relevées par l'enquête étaient principalement l'insécurité, la perte de données et l'infection du matériel informatique.

En raison de leur plus grande utilisation des technologies de l'information, les 55 à 64 ans seraient les plus exposés aux tentatives de cybercrime (37,9% d'entre eux), mais ils en seraient également plus souvent victimes (6,8%). Les taux d'utilisation des technologies diminuant avec l'âge, les plus vieux seraient moins touchés par la cybercriminalité, sans pour autant y échapper : 2,1% des 75-84 ans et 1% des 85 ans et plus en auraient été victimes au cours des cinq dernières années.

Les hommes seraient plus souvent ciblés par les tentatives de cybercrime que les femmes (33% des hommes et 23,6% des femmes), et ils en seraient également plus souvent victimes (5,7% pour les hommes et 3% pour les femmes). Selon les résultats de l'enquête, cela s'expliquerait par le fait que les hommes utiliseraient davantage les technologies de l'information que les femmes, comme le démontre le tableau 3.

Les formes de cybercriminalité les plus fréquentes seraient l'hameçonnage (ou Phishing), les fausses annonces sur Internet et la fraude au paiement en ligne. Ce seraient toutefois les fausses annonces sur Internet, les rançongiciels (Ransomware) et les arnaques aux sentiments (Romance Scam) qui feraient le plus de victimes.

Tableau 3. Utilisateurs des technologies de l'information selon le sexe.

	Hommes	Femmes
E-mail	72,7%	60,0%
Web (Internet explorer, Edge, Google Chrome, etc.)	72,2%	60,7%
Messagerie mobile (SMS, WhatsApp, Messenger, etc.)	68,2%	68,3%
E-banking et paiement en ligne	52,1%	39,8%
Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, etc.)	24,7%	17,3%

Les arnaques

Au cours des cinq dernières années, 28,3% des personnes âgées de 55 ans et plus auraient été ciblées par une tentative d'arnaque, et 6,6% en auraient été victimes. Pour 4,8% de la population étudiée, une perte financière s'en serait suivie, d'une moyenne de CHF 2100.- et d'une médiane de CHF 200.-. D'autres conséquences négatives, telles que la peur, la méfiance et l'agacement, auraient été vécues par 2,1% de cette même population.

Les différences entre les régions linguistiques seraient relativement importantes. La Suisse romande serait la plus exposée, avec 34,7% de la population qui aurait été ciblée par une tentative et 10,4% de victimes, suivie de la Suisse allemandique, avec 27,3% de la population qui aurait été ciblée par une tentative et 5,8% de victimes, puis de la Suisse italienne, avec 16,7% de la population qui aurait été ciblée par une tentative et uniquement 1,7% de victimes.

Les tentatives d'arnaques les plus fréquentes seraient les promesses de gain contre une avance d'argent, les inconnus

prétendument en détresse et les investissements frauduleux. Celles qui feraient toutefois le plus de victimes seraient les inconnus prétendument en détresse, l'échange frauduleux de devises et les fausses factures reçues.

Les vols

Les vols forment la catégorie d'abus financier qui ferait le plus de victimes parmi les personnes de 55 ans et plus en Suisse. Bien que les tentatives de vols concerneraient moins de monde que les catégories précédentes, à savoir 13,4% de la population étudiée, le taux de victimes serait quant à lui particulièrement plus élevé, soit de 8,9%. Les pertes financières, qui seraient les principales conséquences relevées par les répondants, s'établiraient en moyenne à CHF 934.-, avec une médiane de CHF 400.-. La peur, l'insécurité et le harcèlement seraient également vécus par les victimes dans ces situations.

Toutes les catégories d'âge seraient ciblées par les tentatives de vol, mais le taux de victimisation augmenterait considérablement avec l'âge (voir tableau 4). Ainsi les plus âgés

Tableau 4. Répartition des personnes ciblées par une tentative de vol et des personnes victimes de vol selon l'âge.

	Ciblées par une tentative	Victimes
55-64 ans	13,3%	7,0%
65-74 ans	13,4%	9,3%
75-84 ans	12,9%	10,8%
85 ans et plus	15,5%	11,7%
Total (55 et plus)	13,4%	8,9%

seraient des victimes potentiellement plus faciles pour les voleurs, compte tenu de leurs éventuelles vulnérabilités. Il est également important de souligner qu'une femme de 85 ans et plus sur 10 (10,1%) aurait été ciblée par un vol au bancomat dans les cinq dernières années.

Quant aux particularités entre les régions linguistiques, il n'y a pas de différence majeure entre la Suisse romande (9,8% de victimes) et la Suisse alémanique (9%), mais la Suisse italienne semble relativement moins touchée par cette problématique (3,3%).

Le vol dans un lieu public serait la forme de vol la plus fréquente, suivi par le vol au bancomat et le vol commis par un visiteur non désiré. Ces formes de vol se présenteraient dans le même ordre que ce soit pour les tentatives ou pour les victimes.

La maltraitance financière

Commise dans le cadre d'une relation de confiance, la maltraitance financière est sans doute la forme d'abus la plus difficile à mesurer. L'auteur de l'abus pouvant être un membre de la famille, un proche ou même un conjoint, la victime peut être réticente à en parler ou même à reconnaître la situation comme telle. Néanmoins, ce sont 4,6% des 55 ans et plus qui auraient été victimes de maltraitance financière dans les cinq dernières années. Pour les 85 ans et plus, qui sont les plus touchés, ce taux s'élèverait à 9,6%, soit près d'une personne sur dix.

Les hommes seraient plus affectés par cette forme d'abus que les femmes : 6% pour les hommes contre 3,4% pour les femmes. Cet écart pourrait être dû, comme exposé précédemment, au fait que les hommes seraient plus nombreux à s'occuper de leurs finances que les femmes. Encore une fois, la Suisse romande occuperait la première place (7,3%), suivie par la Suisse alémanique (4%) et la Suisse italienne (1,7%).

Les formes de maltraitance financière les plus fréquentes seraient la limitation des dépenses, l'utilisation de l'argent sans consentement et les abus financiers de la part de professionnels.

Autres observations

Outre les questions relatives aux 31 formes d'abus financiers recensées dans la phase qualitative, les répondants devaient répondre à quelques questions supplémentaires. Il leur a notamment été demandé s'ils avaient vécu une situation d'abus financier au cours des cinq dernières années qui n'était pas répertorié dans le questionnaire. Ils ont été 3,7% à avoir répondu par la positive. Les cas dénoncés étaient pour la plupart des cambriolages (forme d'abus qui n'était volontairement pas dans le questionnaire⁸), ou des cas trop complexes pour se résumer par un simple énoncé.

Les répondants qui ont affirmé avoir rencontré un abus financier dans les cinq dernières années ont ensuite été questionnés sur leur réaction, à savoir s'ils ont signalé la situation ou s'ils en ont discuté avec quelqu'un. Dans la majorité des cas (61%), les répondants ont gardé la situation pour eux. Les 39% restant en ont parlé avec un membre de leur famille (18,5%), avec leur conjoint (16,2%), avec un proche (12,1%), avec la police (11,1%)⁹ et/ou avec un autre professionnel (3%)¹⁰.

Il a également été demandé aux répondants de résumer la forme d'abus financier qu'ils craignaient le plus. Ce sont les risques liés aux nouvelles technologies qui occupent le premier rang (cyberattaques, piratage du E-Banking, etc. ; 12% des répondants), suivis des risques liés aux activités bancaires (vol d'une carte bancaire, siphonage du compte, etc. ; 9,1%). Néanmoins, 16,9% des répondants estiment ne rien craindre et se considèrent à l'abri d'un abus financier.

Dans le même ordre d'idée, les répondants ont été amenés à raconter le pire abus financier qu'ils aient vécu dans leur vie. Les principales réponses données étaient liées à des vols ou

des cambriolages, à différentes formes d'arnaques et à des abus commis dans le cadre d'une relation de confiance (conjoint, famille, amis, etc.).

Sensibilisation

Dans une perspective préventive, les participants de l'étude ont été questionnés sur leurs connaissances en matière d'abus financiers et de cybercriminalité. En ce qui concerne les abus financiers, 56% des répondants ont affirmé s'être déjà informés sur le sujet. La presse occupe le premier rang des canaux qui seraient utilisés pour s'informer à ce propos (40,8%), suivie de la télévision (30,7%) et de la radio (19%)¹¹. Les discussions entre proches porteraient également fruit (15,8%), alors que les informations sur le web (7%), les brochures et les livres (6,8%) ainsi que les cours et formations (2%) atteindraient plus difficilement la population concernée. De plus, comme mentionné précédemment, la population de Suisse alémanique serait beaucoup plus informée à ce sujet (59,8%) que celle de la Suisse romande (47,1%) et de la Suisse italienne (45,9%).

En ce qui a trait à la cybercriminalité, les répondants ont été questionnés sur leur sentiment de sécurité lorsqu'ils utilisent Internet, puis sur leurs connaissances en la matière. Il est ressorti que la plupart des utilisateurs se sentent tout à fait (16,8%), ou plutôt en sécurité (43,9%) lorsqu'ils utilisent Internet, alors que ce sont 13,9% d'entre eux qui ne se sentent plutôt pas (10,6%), ou tout simplement pas (3,3%) en sécurité. Les résultats sur les connaissances des utilisateurs d'Internet en matière de cybersécurité sont relativement semblables, avec 81,2% des participants qui se sentent tout à fait informés (40,5%) ou plutôt informés en la matière, alors que 13,7% d'entre eux ne s'estiment plutôt

⁸ L'équipe de recherche a volontairement exclu les cambriolages du sondage, partant du principe que ceux-ci sont généralement déclarés aux policiers, cette démarche étant nécessaire pour la prise en charge des assurances.

⁹ Ce qui montre que les chiffres des tribunaux suisses sont bien en deçà de la réalité.

^{10/11} Plusieurs réponses possibles.

pas informés (10,5%) ou tout simplement pas informés (3,2%) à ce sujet.

Montants des pertes financières

Lorsque les participants à l'étude relevaient avoir subi une perte financière suite à une forme d'abus financier, il leur était demandé d'indiquer le montant de la perte. Si certains ne préféraient pas l'indiquer, la plupart des répondants ont pu inscrire le montant concerné. Les sommes déclarées représentaient un total de CHF 980 165.-.

En généralisant ces résultats à la population suisse, il est possible d'estimer que les pertes dues aux abus financiers chez les 55 ans et plus se sont élevées à plus de 2,11 milliards de francs au cours des cinq dernières années, soit environ 420 millions de francs par année.

Ces chiffres sont toutefois à utiliser avec prudence, notamment en raison du fait qu'un certain nombre de répondants n'ont pas inscrit le montant de leur perte. Il est également important de mentionner qu'un répondant a subi à lui seul

une perte de CHF 508 000.- suite à des investissements frauduleux.

Les abus les plus fréquents

Des 31 formes d'abus recensées dans la phase qualitative et mesurées par l'enquête, ce sont les tentatives de vente de services non souhaités, d'hameçonnage (ou Phishing), de vente de marchandises à prix exagérés qui seraient les plus fréquentes et qui toucheraient respectivement 50,1%, 22% et 19,3% de la population concernée.

En ce qui concerne les abus qui occasionnent le plus de préjudices financiers, ce sont les vols dans les lieux publics (5,7% de la population étudiée) et les vols au bancomat (2,3%) et la limitation des dépenses de la part d'un proche (2,3%) qui occuperaient le haut du palmarès.

Les abus financiers qui causent le plus de conséquences négatives non-financières dans la population seraient la vente de services non souhaités (2,9% de la population étudiée), les vols dans les lieux publics (1,9%) et la vente de marchandises à prix exagérés (1,4%).

Finalement, les abus financiers qui font le plus de victimes (financières ou non) seraient les vols dans les lieux publics (7,6% de la population étudiée), la vente de services non souhaités (3,6%) et les inconnus prétendument en détresse (2,7%).

5. Conclusions

L'étude a permis de relever que les abus financiers constituent une problématique présente et préoccupante en Suisse. Une personne de 55 ans et plus sur quatre aurait été victime d'un abus financier dans les cinq dernières années, dont la forte majorité (87%) y aurait perdu de l'argent, soit 22,2% de la population étudiée.

Les montants impliqués représentent une somme considérable au niveau national et des efforts en termes de prévention doivent nécessairement être faits. A ce propos, il convient de souligner le rôle non négligeable des médias de masse traditionnels en matière de sensibilisation. De plus, les résultats ont démontré qu'il peut être difficile de parler ouvertement de cette problématique. Il est donc important d'aborder le sujet publiquement afin de contribuer à lever le tabou dans la société et d'encourager les discussions au sein des ménages. Pro Senectute et l'ILCE vont proposer dans une prochaine étape des outils permettant de sensibiliser les professionnels en contact avec les personnes âgées et les personnes âgées elles-mêmes et leurs proches.

Il convient aussi de souligner les défis actuels et futurs liés à la digitalisation de la société. Les seniors étant de plus en plus connectés (OFS, 2018), ils deviennent des cibles privilégiées pour les cybercriminels qui ne cessent de développer leurs techniques.

L'étude a également permis de constater que la problématique concerne différents domaines professionnels et qu'il existe, la plupart du temps, un manque de communication et de coopération entre ceux-ci. Un dialogue proactif entre ces différentes sphères mènerait sans aucun doute à une action concertée hautement bénéfique pour la détection et la prise en charge des cas d'abus financiers, ainsi que pour la répression du phénomène.

En comparaison avec les nombreux pays qui s'intéressent à la problématique depuis plusieurs années, la Suisse accuse un retard considérable dans son approche. Beaucoup de chemin reste à parcourir pour combler ce retard, et une vo-

lonté commune des différents acteurs concernés est nécessaire. En ce sens, la présente étude aspire à attirer l'attention de la société sur cette thématique et à donner l'alarme aux décideurs compétents.

6. Bibliographie sélective

Biberstein, L., Killias, M., Walser, S., Iadanza, S. et A. Pfammatter. 2016. Sondage au sujet des expériences et opinions sur la criminalité en Suisse. Killias Research & Consulting. [https://www.kkpk.ch/?action=get_file&id=156&resource_link_id=af5]

Biggs, S., Manthorpe, J., Tinker, A., Doyle, M. et B. Erens. 2009. "Mistreatment of Older People in the United Kingdom: findings from the first National Prevalence Study". *Journal of Elder Abuse & Neglect*. 21(1) : 1-14.

Burnes, D., Henderson, C.R., Sheppard, C., Zhao, R., Pillemer, K. et M.S. Lachs. 2017. "Prevalence of Financial Fraud and Scams among Older Adults in the United States: A systematic review and meta-analysis". *American Journal of Public Health*. 107(8) : 13-21.

Comijs, H.C., Pot, A.M., Smit, J.H., Bouter, L.M. et C. Jonker. 1998. "Elder Abuse in the Community: Prevalence and consequences". *Journal of the American Geriatrics Society*. 46 : 885-888.

Conrad, K.J., Iris, M., Ridings, J.W., Langley, K. et K.H. Wilber. 2010. "Self-Report Measure of Financial Exploitation of Older Adults". *The Gerontologist*. 50(6): 758-773.

Conrad, K.J., Iris, M., Ridings, J.W., Fairman, K.P., Rosen, A. et K.H. Wilber. 2011. "Conceptual Model and Map of Financial Exploitation of Older Adults". *Journal of Elder Abuse & Neglect*. 23 : 304-325.

De Donder, L., Luoma, M.L., Penhale, B., Lang, G., Santos, A.J., Tamutiene, I., Koivusilta, M., Schopf, A., Ferreira Alves, J., Reingarde, J., Perttu, S., Savola, T. et D. Verté. 2011. "European Map of Prevalence Rates of Elder Abuse and its Impact for Future Research". *European Journal of Ageing*. 8 : 129-143.

Escard, E., Barbotz, N., Di Pollina, L. et C. Margaira. 2013. « Comment dépister les abus matériels et financiers envers les personnes âgées ». *Revue Médicale Suisse*. 405 : 2061-2065.

FIAPA. 2008. Enquête sur les maltraitements financières envers les personnes âgées en France. [http://www.lefigaro.fr/assets/pdf/resultats_enquete_daphne.pdf]

Fraga, S., Lindert, J., Barros, H., Torres-Gonzalez, F., Ioannidi-Kapolou, E., Melchiorre, M.G., Stankunas, M. et Soares, J.F. 2014. "Elder Abuse and Socioeconomic Inequalities: A multilevel study in 7 European countries". *Preventive Medicine*. 61 : 42-47.

Gil, A.P., Kislaya, I., Santos, A.J., Nunes, B., Nivolau, R. et A. Fernandes. 2015. "Elder Abuse in Portugal: Findings from the first national prevalence study". *Journal of Elder Abuse & Neglect*. 27 : 174-195.

Görge, T., Herbst, S., Kotlenga, S., Nägele, B. et S. Rabold. 2009. Kriminalitäts- und Gewaltgefährdungen im Leben älterer Menschen - Zusammenfassung wesentlicher Ergebnisse einer Studie zu Gefährdungen älterer und pflegebedürftiger Menschen. Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend. Berlin.

Jackson, S.L. 2015. "The vexing problem of defining financial exploitation". *Journal of Financial Crime*. 22(1) : 63-78.

Jackson, S.L. 2016. "A Systematic Review of Financial Exploitation Measures in Prevalence Studies". *Journal of Applied Gerontology*

Jordanova, P.F., Markovik, M., Sethi, D., Serafimovska, E. et T. Jordanova. 2014. "Prevalence of Elder Abuse and Neglect: Findings from the first Macedonian study". *Macedonian Journal of Medical Sciences*. 7 : 355-361.

Keskinoglu, P., Pycakcyege, M., Bilgic, N., Giray, H., Karakus, N. et R. Ucku. 2007. "Elder Abuse and Neglect in two Different Socioeconomic Districts in Izmir, Turkey". *International Psychogeriatrics*. 19(4) : 719-731.

Killias, M., Staubli, S., Biberstein, L., Bänziger, M. et S. Iadanza. 2011. Sondage au sujet des expériences et opinions sur la criminalité en Suisse. Universität Zürich. [https://www.krc.ch/krcwp/wp-content/uploads/2016/02/ICVS-2011_National-FRA_3.pdf]

Killias, M., Marcelo, A. et A. Kuhn. 2012. *Précis de criminologie*. 3e édition. Stämpfli Verlag, Berne.

Lacher, S., Wettstein, A., Senn, Ol., Rosemann, T. et S. Hasler. 2016. "Types of abuse and risk factors associated with elder abuse". *Swiss Medical Weekly*. 2016;146:w14273.

Lowenstein, A., Eisikovits, Z., Band-Winterstein, T. et G. Enosh. 2009. "Is Elder Abuse and Neglect a Social Phenomenon? Data from the first national prevalence survey in Israel". *Journal of Elder Abuse and Neglect*. 21 : 253-277.

Melchiorre, M.G., Penhale, B. et G. Lamura. 2014. *Understanding Elder Abuse in Italy: Perception and prevalence, types and risk factors from a review of the literature*. Italian National Institute of Health and Science on Aging. Ancona.

Nakamura, C., Roulet Schwab, D. et D. Morin. 2015. « Traduction et adaptation culturelle d'un instrument de dépistage des signes de maltraitance envers une personne âgée ». *La Revue de Gériatrie*. 40(7) : 389-400.

O'Keefe, M., Hills, A., Doyle, M., McCreadie, C., Scholes, S., Constantine, Y., Tinker, A., Manthorpe, J., Biggs, S. et B. Erens. 2007. *UK Study of Abuse and Neglect of Older People : Prevalence study report*. National Centre for Social Research & King's College London. [www.kcl.ac.uk/sspp/departments/sshm/geront/research/Natcenresearchfindings.pdf]

OFS. 2016. Code pénal (CP) : Infractions pénales et lésés. [<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.2360224.html>]

OFS. 2018. Utilisation d'internet en Suisse selon l'âge. [<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/societe-information/indicateurs-generaux/menages-population/utilisation-internet.assetdetail.5326104.html>]



Ogg, J. et G. Bennett. 1992. "Elder Abuse in Britain". *British Medical Journal*. 305 : 998-999.

OMS. 2002. Rapport mondial sur la violence et la santé. [http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/fr/]

Podnieks, E., Pillemer, K., Nicholson, J.P., Shillington, T. et A. Frizzel. 1992. National Survey on Abuse of the Elderly in Canada. Ryerson Polytechnical Institut. Toronto.

Roulet Schwab, D. 2011. « Perceptions croisées de couples âgés et de professionnelles d'un service de soins à domicile suisse sur la maltraitance envers les aînés ». *Journal International de Victimologie*. 9(1) : 267-280.

Roulet Schwab, D. et Rivoir, A. 2011. Maltraitance des personnes âgées : Représentations et gestion de la problématique dans les institutions. Institut et Haute Ecole de la Santé La Source. [http://www.ecolelasource.ch/wp-content/uploads/stories/articles_attachement/presse/4.Rapport_Etude_repr%C3%83%C2%A9s_maltr_PA_juillet_2011.pdf]

Soares, J.J.F., Barros, H., Torres-Gonzalez, F., Ioannidi-Kapolou, E., Lamura, G., Lindert, J., De Dios Luna, J., Macassa, G., Melchiorre, M.G. et M. Stankunas. 2010. Abuse And Health Among Elderly in Europe. Lithuanian University of Health Sciences Press. Kaunas.

Sooryanarayana, R., Wan-Yuen, C. et N. Hairi. 2013. "A Review on the Prevalence and Measurement of Elder Abuse in the Community". *Trauma, Violence & Abuse*. 14(4) : 316-325.

Yon, Y., Mikton, C.R., Gassoumis, Z.D. et K.H. Wilber. 2017. "Elder Abuse Prevalence in Community Settings: A systematic review and meta-analysis". *Lancet Global Health*. 5(2) : 147-156.

Pro Senectute Suisse

Lavaterstrasse 60
Case postale
8027 Zurich

Téléphone 044 283 89 89

info@prosenectute.ch
prosenectute.ch